

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 18 avril 2019

**OBJET :** TRAVAUX – REALISATION DU ROND-POINT DE BODEVENO SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

Dans le cadre du projet de la ZACOM de Bodéveno, il est nécessaire de réaliser le rond-point d'entrée dans ce futur espace commercial.

Il revient à la commune de réaliser cette infrastructure. En collaboration avec le Département et l'ensemble des concessionnaires qui seront concernés par ce projet, la maîtrise d'ouvrage sera communale.

Afin de réaliser ce rond-point, il sera nécessaire de procéder à l'acquisition (à titre gracieux) de l'emprise du rond-point allant jusqu'à la bordure des trottoirs.

Cet aménagement sera prolongé par une liaison douce qui le reliera au centre-ville.

La commune assurera la réalisation des travaux, de l'aménagement paysager et coordination des différents

partenaires.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 avril 2019 ;



Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_09-DE

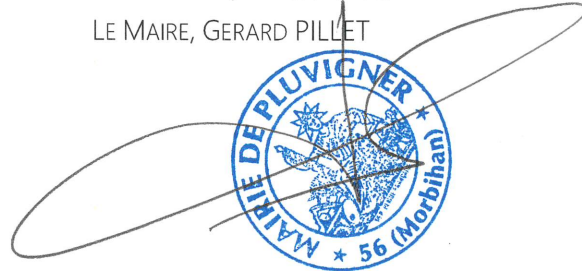
2019/

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX AINSI QUE SES CONDITIONS DE REALISATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019  
Reçu en préfecture le 16/05/2019  
Affiché le **28/05/2019**  
ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_09-DE

